



FAIRTRADE
MAX HAVELAAR
FRANCE



**TOUS LES
AGRICULTEURS
ET AGRICULTRICES
MÉRITENT UN PRIX
ÉQUITABLE**

**NOS RECOMMANDATIONS
POUR Y ARRIVER**



© Nathalie Bertrams

© Tristan Vergnault

© Éric St-Pierre

© Candice Phabey

“

Si la mobilisation des agriculteurs fait la une des médias depuis le début de l'année 2024, elle cristallise un mal-être et une colère qui datent de plusieurs décennies. Leurs causes profondes ? **Un déficit structurel d'équité du commerce mondialisé des matières premières agricoles et le déséquilibre de pouvoir dans les relations commerciales** qui ont créé des inégalités croissantes et contribué à détruire notre environnement. Au Nord comme au Sud, les producteurs et travailleurs agricoles, premières victimes de ce déséquilibre structurel, subissent **de multiples formes d'exploitation et de violations des droits humains, un manque de reconnaissance de leur travail, des prix trop bas et une forte insécurité de leur revenu.**

De par son modèle, **le commerce équitable prouve depuis 30 ans qu'il est possible de protéger les agriculteurs et leur rémunération.** Il le fait jusqu'ici sous la forme d'un cahier des charges volontaire, un moyen efficace **d'améliorer l'impact social et environnemental des produits agricoles** puisque les acteurs de ces chaînes sont d'accord sur des normes qu'ils s'appliquent.

Sans attendre que ces grands principes soient inscrits dans la législation, les labels de commerce équitable ont prouvé, par des dispositions innovantes, **l'efficacité du dispositif de régulation des prix** qui crée des chaînes d'approvisionnement où **équité, justice, respect des droits humains sont centraux** et priment sur le seul rapport de force commerciale.

Les outils du commerce équitable sont donc l'une des solutions à mobiliser pour répondre aux enjeux agricoles. Ils doivent l'être avec le soutien des pouvoirs publics, par exemple, avec la fiscalité ou la reconnaissance publique des labels. **Mais face à des problèmes aussi systémiques, il faut également des solutions politiques globales que nous détaillons dans nos recommandations à la fin de ce livret.**

”



Blaise Desbordes,
Directeur Général
Max Havelaar France



POUVOIR VIVRE DE SON TRAVAIL

À LA BASE DE LA COLÈRE, À LA BASE DES SOLUTIONS

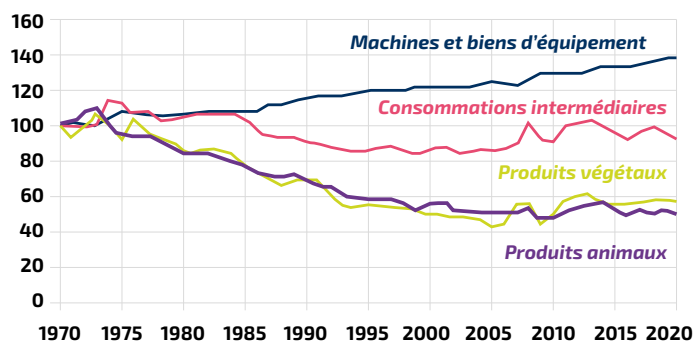
“ Quiconque travaille a droit à **une rémunération équitable et satisfaisante** lui assurant ainsi qu'à sa famille une **existence conforme à la dignité humaine**. ”

Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948)

Un revenu qui permet de vivre décemment et dignement est un **droit humain**. À ce titre, il doit être **respecté, protégé et mis en œuvre** par les États. Pourtant, c'est loin d'être une réalité pour les agriculteurs du monde entier.

En France, 1/4 des agriculteurs vivaient sous le seuil de pauvreté en 2018-2019 ⁽¹⁾

Dans l'agriculture, **le droit à un revenu vital est placé entre les mains des seules conditions du marché. Le revenu agricole dépend largement du prix** auquel les producteurs vendent leur matière première. Ces prix sont dictés par les hauts et les bas des marchés et soumis à la spéculation : ils sont **décorrélés des coûts de production, instables et volatiles**. Dans certaines filières, il n'est donc pas rare de vendre sa production à perte, et de ne pas pouvoir se rémunérer.



Évolution en euros constants des prix d'achat des matières premières agricoles (tendance à la baisse) versus les coûts de production (tendance à la hausse), en France ⁽¹⁾

À ce faible revenu, s'ajoutent de **nombreuses contraintes** : mise en concurrence mondiale, dépendance aux aides, course à la productivité, etc. En **première ligne des impacts du changement climatique**, les agriculteurs en subissent ses conséquences directes sur les rendements et l'accès aux ressources naturelles.

Pourtant, **une rémunération juste et équitable est la pierre angulaire de conditions de travail décentes, de la transition agroécologique, du renouvellement des générations, de la vie de nos territoires et de notre souveraineté alimentaire.**

Alors si un revenu vital est un droit humain, au cœur de la solution à de nombreux défis auxquels le monde agricole fait face, comment en est-on arrivé à le négliger à ce point ?

Des relations commerciales profondément inéquitables

Une mondialisation débridée en cause

(1) Recueil de fiches – accompagner la transition vers des systèmes agricoles économiquement viables et favorables à la qualité de l'eau, Sophie Devienne et al., Juin 2022, Inrae. → [DISPONIBLE ICI](#)

DES RELATIONS COMMERCIALES PROFONDÉMENT INÉQUITABLES

Concentration des chaînes d'approvisionnement agroalimentaires

Depuis le milieu du 20^{ème} siècle, les chaînes d'approvisionnement agroalimentaires sont de plus en plus concentrées. Face aux 866 millions de producteurs ⁽²⁾ dans le monde, dont 496 365 en France ⁽³⁾, **les acheteurs de matières premières agricoles sont de moins en moins nombreux et de plus en plus puissants**. Les négociants, transformateurs et distributeurs concentrent entre leurs mains le pouvoir et la valeur, tandis que les producteurs ont des marges de négociation très faibles.

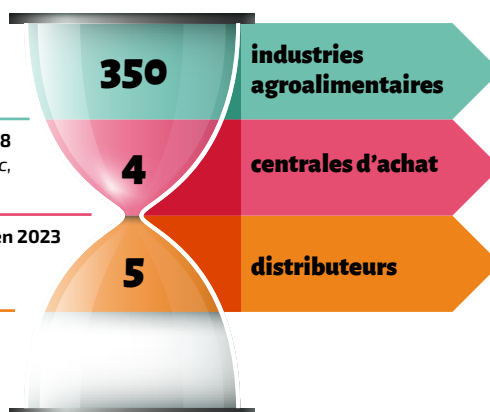
— CONCENTRATION DU POUVOIR DANS L'AGROALIMENTAIRE EN FRANCE —

389 800 exploitations agricoles ⁽⁴⁾

Elles représentent 85 % du marché en 2020
dont 24 en représentent 44 % ⁽⁷⁾
Lactalis, Nestlé, Sodiaal, Bigard, ...

Elles représentent 92 % du marché ⁽⁵⁾ en 2018
*Envergure (Carrefour, Cora, Système U), Leclerc,
Horizon (Casino, Auchan), ITMP/Francap*

Ils représentent 80 % des parts de marché en 2023
*E. Leclerc, Carrefour, Les Mousquetaires,
Groupement U, Auchan*



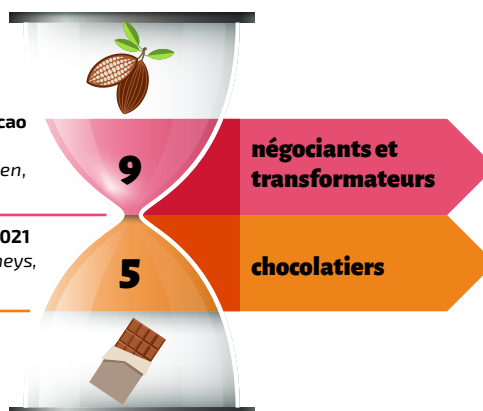
62,75 millions de consommateurs

— CONCENTRATION DU POUVOIR DANS LA FILIÈRE CACAO —

5 millions de cacaoculteurs

Ils représentent pratiquement 100 % du cacao utilisé en 2021 dont 4 en utilisent 75 %
*OFI, Barry Callebaut, Cargill, Ecom, Sucden,
Touton, Blommer/Fuji Group, ETG, Cemoi*

Ils représentent 35 % du cacao utilisé en 2021
*Mondeléz International, Nestlé, Mars, Hersheys,
Ferrero, Lindt & Sprüngli*



7 milliards de consommateurs

(2) Plus de 866 millions d'agriculteurs et paysans nourrissent le monde (FAO), 12 décembre 2022, ONU Info. → [DISPONIBLE ICI](#)

(3) (4) En 2020. Recensement agricole 2020, octobre 2022, Agreste. → [DISPONIBLE ICI](#)

(5) En 2018. Centrales d'achat : l'Autorité accepte les engagements proposés par Casino, Auchan, Metro et Schiever, octobre 2020, Autorité de la Concurrence. → [DISPONIBLE ICI](#)

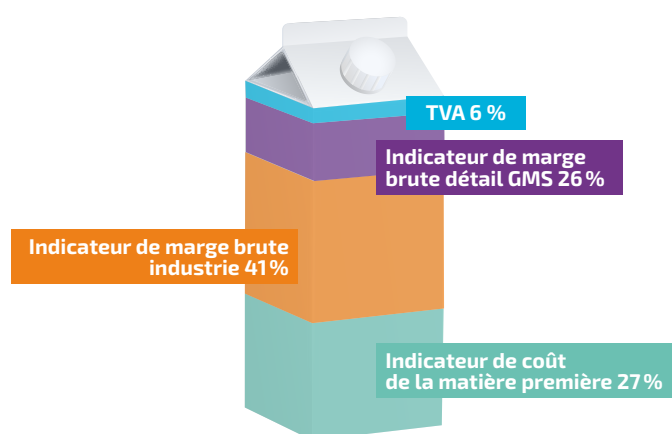
(6) Au 26 novembre 2023, sur trimestre glissant. Kantar. → [DISPONIBLE ICI](#)

(7) En 2021. Entreprises agroalimentaires, Agreste, Graph'Agri 2023. → [DISPONIBLE ICI](#)

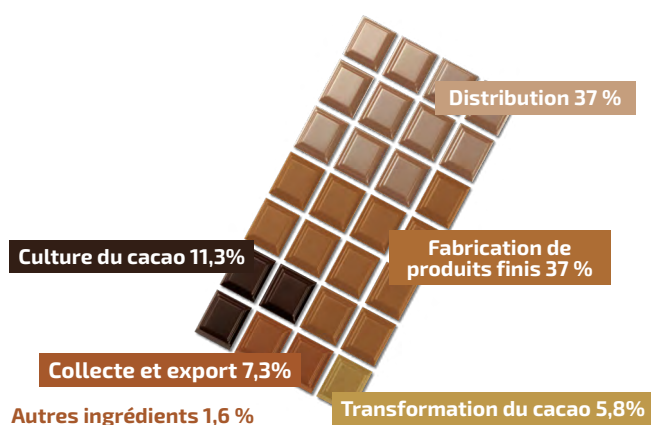
UNE MONDIALISATION DÉBRIDÉE EN CAUSE

Des pratiques commerciales et de fixation des prix inéquitables

Depuis les années 1980, suite au démantèlement progressif des outils de stabilisation des prix et à la **primauté de la libre concurrence et de la liberté des prix**, les acteurs économiques dominants ont accumulé du pouvoir leur permettant d'exercer une pression forte sur les prix et d'augmenter leur recours à des **pratiques commerciales et de fixation des prix inéquitables, déloyales et irresponsables**.



Composition du prix moyen annuel au détail en GMS du **lait demi-écrémé UHT « moyen »** ⁽⁸⁾



Répartition de la valeur, **tablette de chocolat noir** « moyennée », France, 9,32€/kg ⁽⁹⁾

En parallèle de la concentration des chaînes, la **libéralisation du commerce et des marchés** stimule davantage encore cette course vers des prix les plus bas, au détriment des droits humains et de l'environnement. La **mise en concurrence** des producteurs et travailleurs du monde entier et du modèle d'agriculture familiale avec celui de l'agriculture industrielle participe à la faible rémunération des agriculteurs du Nord comme du Sud.

Aujourd'hui, la production alimentaire est majoritairement synonyme d'**impacts sociaux, économiques et environnementaux négatifs** qui ont des coûts qui ne sont pas intégrés dans les prix d'achat aux producteurs ni dans les prix de vente aux consommateurs. **Ces externalités ne sont pas des défaillances du marché mais découlent au contraire de son fonctionnement normal**. Elles résultent de **situations structurelles** permises par des lois et des politiques renforçant les impacts sociaux et environnementaux des produits, en ignorant les schémas historiques d'inégalité et de domination entre les pays et le rôle du commerce mondial dans le dépassement des limites planétaires.

La libéralisation des marchés et des échanges a des impacts au Nord comme au Sud : importations sur notre marché de produits moins-disant en matière environnementale et sociale qui mettent en danger nos agriculteurs et dumping via les exportations agricoles européennes qui déstabilisent les marchés des pays tiers voire détruisent des filières locales.

(8) Rapport au Parlement, 2023, Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires. → [DISPONIBLE ICI](#)

(9) Étude comparative de la répartition de la valeur au sein des filières européennes de cacao-chocolat, 2020, FAO et BASIC. → [DISPONIBLE ICI](#)

NOS RECOMMANDATIONS POUR UN COMMERCE

→ Pour une rémunération juste des agriculteurs

EN FRANCE, les lois Egalim successives ont échoué à protéger le revenu des agriculteurs. Insuffisamment appliquées, voire contournées, elles nécessitent d'aller plus loin :

- 1 Mettre en place des prix planchers par filière couvrant les prix de revient incluant une rémunération à 1,5 SMIC.** Ces prix doivent prendre en compte les coûts supplémentaires liés à la transition agroécologique et à la mise en conformité aux normes françaises et européennes sur les exploitations.
- 2 Mettre en place une obligation de transparence sur la répartition de la valeur** et sur les marges et initier une étude sur les mesures de contrôle des marges et d'encadrement des surmarges.
- 3 Créer un groupe de travail chargé de proposer un éventail de mesures à mettre en œuvre afin d'éviter les effets potentiels de dumping ou de délocalisation des achats à des pays frontaliers suite à la mise en place de prix planchers** : obligation de l'affichage de l'origine sur le produit, prix minimum d'entrée sur le territoire français pour certaines matières premières agricoles, mesures incitatives économiques ou fiscales, mesures miroirs ou autres mesures de sauvegarde.

AU NIVEAU DE L'UNION EUROPÉENNE, le même chantier doit être entrepris pour assurer un revenu juste aux agriculteurs européens et ailleurs dans le monde :

- 4 Améliorer la directive européenne de 2019 sur les pratiques commerciales déloyales au sein de la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire**, en interdisant l'achat de produits agricoles et alimentaires en-dessous des prix de revient des producteurs.
- 5 Assurer l'effectivité de la mise en œuvre de cette directive vis-à-vis des producteurs non-européens** dont les acheteurs sont européens.

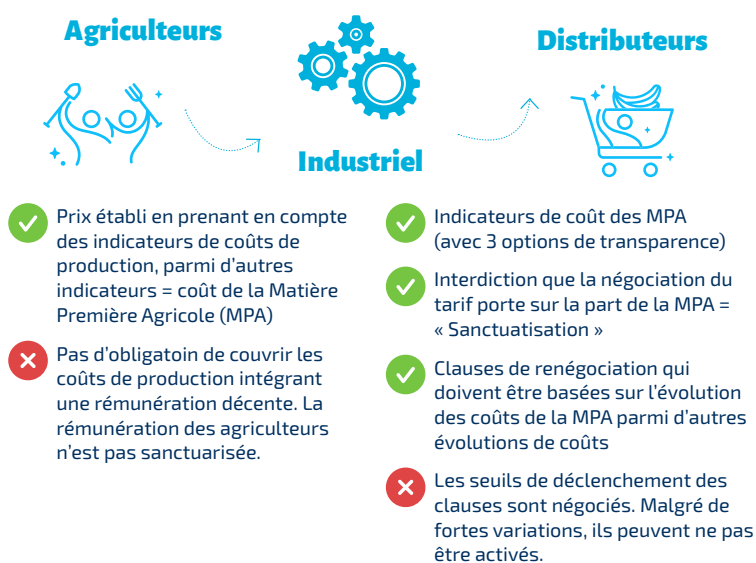
→ Pour des relations commerciales équitables

LA CORRECTION DU DÉSÉQUILIBRE DE POUVOIR ENTRE LES ACTEURS DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT.

Les lois Egalim doivent être corrigées :

- 1 Revoir le mécanisme de renégociation et de révision automatique du prix**, dont les conditions et la définition de la formule de révision sont soumises à la négociation entre les parties, ce qui résulte en des seuils souvent trop hauts pour être déclenchés.
- 2 Généraliser les contrats tripartites.**
- 3 Rendre non-négociable la part des coûts de production industriels incompressibles (énergie et emballages) dans le prix des produits alimentaires**, afin d'éviter que les industriels (notamment les PME) soient pris en étau dans les négociations commerciales, ce qui *in fine* se reporterait sur les prix payés aux producteurs.

LES EXIGENCES D'EGALIM



MONDIAL JUSTE ET DURABLE POUR TOUTES ET TOUS

LE PARTAGE ÉQUITABLE DE LA VALEUR ET DES COÛTS TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE.

- 4 Toute nouvelle législation imposant des normes sociales, économiques et environnementales aux producteurs doit **obliger les entreprises à assumer leur coresponsabilité en partageant équitablement le coût financier** de la mise en conformité avec les exigences, et plus largement de la transition agroécologique et du respect des droits humains.

→ Pour une commande publique porteuse d'une nouvelle agriculture permettant une juste rémunération des agriculteurs

La restauration collective est un puissant levier pour assurer des prix équitables à tous les agriculteurs : elle représente **3,5 milliards de repas annuels** ⁽¹⁰⁾. De plus en plus de collectivités se mobilisent pour soutenir les agriculteurs de leur territoire, via la construction de filières locales et/ou en circuit court, ou la mise en place de démarches visant spécifiquement à garantir une rémunération juste pour les producteurs. Mais force est de constater que le volume des produits garantissant les principes du commerce équitable dans la commande publique demeure encore trop faible.



À DESTINATION DE L'ÉTAT :

- 1 Fixer un objectif chiffré de **20 % de produits labellisés** équitables au sein des 50 % des produits de qualité et durables pour la restauration collective publique et privé (lois EGAlim et Climat et Résilience) et mettre en place un système de suivi et de contrôle des obligations EGAlim.
- 2 Rendre obligatoires dans la restauration collective les bananes et le cacao (pour les filières Sud-Nord) et le lait (filière Origine France) issus du commerce équitable, sur le modèle [italien](#) et de la [ville de Paris](#).

À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

- 3 Mettre en place un « diagnostic de juste rémunération » des producteurs avec lesquels les collectivités travaillent, en commençant par les filières les plus en difficulté, afin de s'assurer que les prix payés couvrent à minima les prix de revient.

→ Pour une vision systémique et intersectorielle d'un commerce mondial juste

- 1 Pour adopter cette vision d'un commerce mondial juste basé sur l'expérience, les connaissances et les aspirations des producteurs, les politiques et mesures commerciales de l'Union européenne, y compris sa position à l'OMC, doivent s'éloigner d'un libre-échange intégral et doctrinal **en faisant du commerce mondial un outil pour respecter les droits humains et l'Accord de Paris sur le Climat et pour atteindre les Objectifs de développement durable**.

(10) Amélioration de la qualité des repas en restauration collective : mobilisation des acteurs et premiers résultats, analyse n°189, juin 2023, Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire. → [DISPONIBLE ICI](#)



À propos de Max Havelaar France

L'ONG Max Havelaar France, membre fondateur du mouvement international Fairtrade, agit pour un commerce équitable.

Avec le label Fairtrade/Max Havelaar, elle mobilise les entreprises et les consommateurs afin de transformer les pratiques commerciales et de soutenir les producteurs et travailleurs défavorisés en Afrique, en Amérique latine-Caraïbes, en Asie-Pacifique et en France. Elle sensibilise l'opinion publique, milite en faveur d'une économie mondiale éthique et responsable et plaide auprès des pouvoirs publics pour un commerce mondial respectueux des droits humains et de l'environnement.

www.maxhavelaarfrance.org

Vos contacts

Valeria Rodriguez | Responsable Plaidoyer et Mobilisation
v.rodiguez@maxhavelaarfrance.org | +33 (0)6 07 37 74 81

Margot Jaymond | Responsable Plaidoyer et Partenariats
m.jaymond@maxhavelaarfrance.org | +33 (0)6 64 80 05 72

Jules Montané | Chargé de relations médias
j.montane@maxhavelaarfrance.org | +33 (0)6 61 13 50 51

Association Max Havelaar France

Le Château Etic | 75 Allée des Parfumeurs | 92000 Nanterre

